

# Plage de la Hoguette

## Qualité de l'eau de baignade

Année	2019	2020	2021	2022
Classement Directive 2006/7/CE	Bon 	Bon 	Bon 	Bon 

Episodes de pollution relevés lors des contrôles réglementaires sur la période 2019-2022 : Un seul mauvais classement a été constaté sur 43 analyses réalisées par l'ARS (Agence Régionale de la Santé). La baignade a été fermée à deux reprises, la première en 2021 (raison sanitaire) et la seconde en 2022 (mesure préventive).

Pour plus d'informations : [www.baignades.sante.gouv.fr](http://www.baignades.sante.gouv.fr)

## La zone de baignade

**Date de la saison balnéaire** : 1<sup>er</sup> juillet au 31 août

**Personne responsable de l'eau de baignade** : ville de Saint-Malo

**Equipements** : poste de secours, cale, sanitaire, club de voile

**Surveillance** : s'informer au poste de secours

**Accessibilité aux animaux** : voir panneau d'information plage

**Marnage** : Le marnage (amplitude entre marée basse et marée haute) peut atteindre jusqu'à 13m en marée de vives eaux. 

## Gestion préventive du risque sanitaire

Durant la saison balnéaire, la qualité de l'eau est analysée environ 11 fois dans le cadre du suivi officiel ARS.

En complément, la collectivité assure en continu la surveillance du système d'assainissement.

Si un risque sanitaire est constaté ou pressenti, une interdiction temporaire de baignade est prononcée par arrêté municipal. Des analyses sont réalisées avant réouverture.

## Classement des principales sources de pollution

- 1 - Dysfonctionnement du système de collecte des eaux usées (exfiltration)
- 2 - Mauvais branchements sur le réseau d'eaux usées / Rejets non collectés
- 3 - Lessivage des sols par temps de pluie (promenade du sillon)
- 4 - Déjections d'oiseaux et de chiens

### Pour plus d'informations :

Ville de Saint-Malo - Direction des sports  
Mairie annexe de Paramé - Place Georges Coudray - 35400 Saint-Malo  
Tél. 02 99 56 90 16. Courriel : [dsp@saint-malo.fr](mailto:dsp@saint-malo.fr)

## Plan d'actions mis en place par la ville de Saint-Malo

- ✓ Campagne de remise en conformité des branchements privés d'assainissement
- ✓ Renforcement du ramassage des déchets sur la voie publique et sur la plage
- ✓ Suivi en continu des postes de refoulement des eaux usées
- ✓ Accès interdit à la plage aux animaux domestiques
- ✓ Travaux de réhabilitation / renforcement du réseau de collecte

